

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 11 Décembre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 242/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 Décembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : BÂTIMENTS - Attribution des marchés de travaux pour la création d'une annexe à la salle omnisport de Chêne-en-Semine (74270)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la procédure d'appel d'offres en 10 lots séparés lancée le 28 octobre 2018 pour la construction d'une annexe à la salle omnisport de Chêne-en-Semine.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Lundi 26 Novembre 2018 pour l'analyse des 17 candidatures et, a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre, 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1 – Terrassement - VRD : l'entreprise Rannard TP, domiciliée à Chêne-en-Semine pour un montant de 35 281,72 € HT
- Pour le lot n°2 – Gros-œuvre : l'entreprise Truchet Frères, domiciliée à Usinens pour un montant de 55 693,05 € HT
- Pour le lot n°3 – Charpente métallique : l'entreprise Pascal Coulloux, domiciliée à Musièges pour un montant de 20 065 € HT

- Pour le lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium / Occultations : l'entreprise SAS Carraz Métallerie, domiciliée à Bellegarde sur Valserine pour un montant de 27 780,00 € HT
- Pour le lot n°6 – Cloisons – Doublage – Faux-plafonds – Peintures intérieures - Flocage : l'entreprise Poncet Confort Décor, domiciliée à Châtillon-en-Michaille pour un montant de 46 000 € HT
- Pour le lot n°7 – Menuiseries intérieures bois : l'entreprise Messier, domiciliée à Chêne-en-Semine pour un montant de 6 918,40€ HT
- Pour le lot n°8 – Carrelages / faïences : l'entreprise Pozzobon, domiciliée à Arbignieu pour un montant de 10 815,32 € HT
- Pour le lot n°9 – Plomberie – Chauffage – VMC : l'entreprise Lancia, domiciliée à Bellegarde-sur-Valserine pour un montant de 40 698,00 € HT
- Pour le lot n°10 – Electricité : l'entreprise Kit Bat, domiciliée à Saint-Germain-Sur-Rhône pour un montant de 15 575 € HT

N'ayant fait l'objet d'aucune offre lors de la procédure de consultation, le lot n°4 – Couverture – Bardage – Etanchéité a, en vertu de l'article 30 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, fait l'objet d'une nouvelle consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise Dentan, domiciliée à Annecy pour un montant de 44 208,04 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 10 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE les 10 lots de l'appel d'offres conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour Extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.